



**CHAMBRE  
DE COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE  
RIMOUSKI-NEIGETTE**

## **38<sup>e</sup> GALA**

Guide d'information pour le dépôt de candidatures

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION DU GALA</b>	<b>3</b>
<b>ADMISSIBILITÉ</b>	<b>4</b>
<b>CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	<b>4</b>
CATÉGORIE NOUVELLE ENTREPRISE	4
CATÉGORIE COMMERCE DE DÉTAIL ET VENTE EN LIGNE	4
CATÉGORIE HÉBERGEMENT, RESTAURATION ET TOURISME	4
CATÉGORIE SERVICES AUX ENTREPRISES	4
CATÉGORIE SERVICES AUX INDIVIDUS	4
CATÉGORIE CULTURE ET DIVERTISSEMENT	5
CATÉGORIE ORGANISME À BUT NON LUCRATIF, COOPÉRATIVE ET ÉCONOMIE SOCIALE	5
CATÉGORIE PRODUCTION, TRANSFORMATION ET INDUSTRIE D	5
CATÉGORIE FRANCHISE, CONCESSION ET SUCCURSALE	5
CATÉGORIE TRAVAILLEUR AUTONOME ET MICROENTREPRISE	5
CRITÈRES DU JURY	6
ENTREPRISE DE L'ANNÉE - PRIX JULES-A. BRILLANT	6
PRIX JEUNE PERSONNALITÉ	6
RECONNAISSANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
RECONNAISSANCE IMPLICATION SOCIALE	7
RECONNAISSANCE RELÈVE ENTREPRENEURIALE	7
PRIX COUP DE CŒUR	7
<b>POUR PARTICIPER</b>	<b>7</b>
<b>PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE</b>	<b>8</b>
DOCUMENTS ET CONDITIONS	8
ANALYSE DES CANDIDATURES	8
FORMATION DU JURY	8
PRÉROGATIVES DU JURY	8
<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>9</b>

# PRÉSENTATION DU GALA

Le gala de la CCIRN, c'est :

- Une célébration thématique à laquelle participent plus de 300 convives de différents secteurs d'activités;
- Un cocktail des finalistes le 2 mai 2024 ainsi qu'un cinq à sept mettant en vedette les lauréats en août 2024;
- Une série d'activités qui s'adressent aux entrepreneurs, leurs employés ainsi qu'aux organisations du milieu;
- Des organisations mises en valeur par une campagne de promotion;
- Un jury indépendant, dont le travail d'évaluation sera appuyé par une rencontre des entreprises soumettant leur candidature;
- Un événement qui reconnaîtra les accomplissements de nos gens d'affaires tout en valorisant les grandes réalisations et la création d'entreprises sur le territoire.

Participer au gala, c'est :

- Prendre part à la grande fête de l'entrepreneuriat de la MRC Rimouski-Neigette;
- Accroître votre notoriété;
- Motiver vos employés et accentuer leur sentiment d'appartenance;
- Réseauter avec les membres de la communauté d'affaires.

# ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au gala, les organisations candidates doivent :

- Répondre aux exigences spécifiques de la ou des catégorie(s) choisie(s);
- Être membre de la CCIRN.

## CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

### CATÉGORIE NOUVELLE ENTREPRISE

Cette catégorie s'adresse aux entreprises qui ont débuté leurs opérations dans les 24 derniers mois précédant la date limite pour le dépôt des candidatures en avril. La première vente de l'entreprise est considérée comme le point de départ de ses activités. Les entreprises de tous les secteurs sont admises, peu importe leur statut. À noter que les franchises sont exclues de cette catégorie.

### CATÉGORIE COMMERCE DE DÉTAIL ET VENTE EN LIGNE

Cette catégorie regroupe l'ensemble des entreprises dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises au détail ou en ligne sans les avoir transformées, ainsi qu'à fournir des services connexes tels que la livraison, l'installation, la réparation, etc.

### CATÉGORIE HÉBERGEMENT, RESTAURATION ET TOURISME

Cette catégorie est réservée aux établissements et aux entreprises qui offrent des services d'hébergement (hôtels, motels, auberges, gîtes, campings, etc.), de restauration et de toute autre activité touristique visant à promouvoir le territoire. À noter que les franchises sont exclues de cette catégorie.

### CATÉGORIE SERVICES AUX ENTREPRISES

Cette catégorie fait référence aux organisations qui proposent des services aux autres entreprises afin de soutenir leurs employés et gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, de pallier un manque, de répondre à un besoin précis ou encore d'offrir une expertise. Elles jouent un rôle crucial dans le fonctionnement et la croissance des autres entreprises en leur fournissant des solutions spécialisées pour améliorer leur efficacité opérationnelle, leur productivité et leur compétitivité sur le marché. Par exemple, cela comprend toutes les organisations œuvrant dans des secteurs tels que le droit, le génie-conseil, le marketing, la santé, les services financiers et immobiliers, etc.

### CATÉGORIE SERVICES AUX INDIVIDUS

Cette catégorie s'adresse aux organisations qui fournissent des services directement aux consommateurs ou aux particuliers. Ces services peuvent couvrir une vaste gamme de secteurs comme les finances personnelles, la santé, l'éducation, la beauté et le bien-être, le transport ainsi que tous les services domestiques. L'objectif principal de ces entreprises est de satisfaire les besoins individuels des consommateurs en leur offrant des services qui améliorent leur qualité de vie. La réussite de ces

entreprises dépend souvent de leur capacité à fournir des services de haute qualité et à établir des relations positives avec leurs clients.

## **CATÉGORIE CULTURE ET DIVERTISSEMENT**

Cette catégorie englobe toutes les organisations et les industries qui produisent, distribuent ou fournissent des produits et des services liés à la culture, aux arts, aux médias et au divertissement. Ces entreprises contribuent à la création, à la diffusion et à la consommation de contenus culturels et de loisirs dans la société. Par exemple, cela comprend l'industrie cinématographique et télévisuelle, la musique, l'édition, les arts visuels, les arts de la scène, les médias, le secteur événementiel et l'industrie de la mode et du design. Ces entreprises jouent un rôle essentiel dans la promotion du patrimoine culturel.

## **CATÉGORIE ORGANISME À BUT NON LUCRATIF, COOPÉRATIVE ET ÉCONOMIE SOCIALE**

Cette catégorie regroupe les organismes à vocation sociale et communautaire. L'organisme s'est distingué pour l'ensemble de ses services offerts, de ses partenariats développés dans le milieu et de sa stratégie de développement. La catégorie comprend également les organisations privées ou publiques (entreprises, coopératives, associations, mutuelles ou fondations) qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale.

## **CATÉGORIE PRODUCTION, TRANSFORMATION ET INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

Cette catégorie s'adresse aux entreprises qui se spécialisent dans la fabrication et/ou la transformation de produits en tous genres (aliments, vêtements, produits métalliques, articles de quincaillerie, machines, matériel informatique, instruments de navigation, instruments médicaux, matériel de transport, meubles, etc.). Les entreprises œuvrant dans le secteur de la construction (résidentielle, commerciale, industrielle, routière), la rénovation, de même que toute entreprise de sous-traitance dans ces secteurs d'activités (plombier, électricien, etc.) sont également incluses dans cette catégorie.

## **CATÉGORIE FRANCHISE / CONCESSION / SUCCURSALE**

Cette catégorie s'adresse aux entrepreneurs qui, en vertu d'un contrat, gèrent et exploitent la marque d'une entreprise par la commercialisation de ses produits, de son savoir-faire et/ou de ses services.

## **CATÉGORIE TRAVAILLEUR AUTONOME ET MICROENTREPRISE**

La microentreprise ou le travailleur autonome doit s'être distingué par une réalisation exceptionnelle au cours de la dernière année dans l'une ou l'autre des fonctions de l'entreprise, ou sur un ou l'ensemble des facteurs suivants: l'investissement, le maintien ou la création d'emploi, la formation, le caractère novateur, la mise en marché et l'effort marketing, la qualité de vie au travail, la qualité du

service, l'implication dans le milieu, la croissance de l'entreprise. À noter que seules les organisations comptant cinq employés et moins seront considérées comme des micro-entreprises.

## Critères du jury

Le jury évaluera les candidatures en fonction des critères ci-dessous pour l'ensemble des 10 catégories précédemment définies :

Critères d'évaluation	
Croissance et performance	25
Gestion globale : ressources humaines, marketing, opération	20
Développement innovation et technologie	20
Développement durable	20
Maillage et implication dans le milieu	15
<b>Total</b>	<b>100</b>

## Prix reconnaissances

Les organisations n'ont pas à déposer leur candidature pour les reconnaissances suivantes. Elles peuvent tout de même signifier les raisons pour lesquelles elles estiment mériter les différents honneurs dans leur cahier de candidature.

Le Prix Jules-A. Brillant et le Prix Jeune Personnalité seront décernés par le jury à une organisation et un entrepreneur s'étant inscrits dans l'une ou plusieurs des 10 catégories énumérées plus haut.

### **ENTREPRISE DE L'ANNÉE - PRIX JULES-A. BRILLANT**

Cette reconnaissance est remise à l'organisation qui s'est le plus démarquée par son dynamisme et son savoir-faire. L'entreprise de l'année s'élève en tant que modèle exemplaire de vitalité économique et d'implication dans son milieu.

### **PRIX JEUNE PERSONNALITÉ**

Cette reconnaissance vise à récompenser le talent, l'implication, la volonté et le dynamisme d'un jeune entrepreneur dont l'entreprise fleurit dans le paysage rimouskois. Le récipiendaire du prix a démontré au cours de l'année son leadership et sa capacité à devenir un agent de vitalité économique. Le candidat doit être âgé de 40 et moins dans l'année 2024.

\* Veuillez prendre note que les reconnaissances suivantes seront remises par le jury à une organisation qu'il considère comme exemplaire, indépendamment du fait qu'elle ait déposé ou non sa candidature.

### **RECONNAISSANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette reconnaissance est remise à l'organisation qui a démontré, au cours de l'année, la plus grande sensibilité aux enjeux environnementaux dans la pratique de ses activités commerciales, sociales ou industrielles. Le récipiendaire du prix s'impose comme un acteur positif de la lutte aux changements climatiques et s'élève comme un exemple à suivre pour le développement d'une économie durable.

## RECONNAISSANCE IMPLICATION SOCIALE

Cette reconnaissance souligne l'implication d'une organisation dans des causes sociales et/ou communautaires. L'entreprise doit avoir démontré, au cours de l'année, une volonté à améliorer la société dans laquelle elle évolue.

## RECONNAISSANCE RELÈVE ENTREPRENEURIALE

Cette reconnaissance souligne les efforts et les réalisations d'un entrepreneur qui prend la relève d'une organisation ayant procédé à une transition dans les deux dernières années, que ce soit à la suite d'un achat, d'un transfert familial, d'un transfert à des employés, etc.

\* Le prix suivant est la seule distinction entièrement indépendante du jugement du jury. Le Prix Coup de Cœur est remis directement par la CCIRN.

## PRIX COUP DE CŒUR

La CCIRN décerne chaque année une reconnaissance spéciale à l'organisation qui a particulièrement retenu son attention grâce à la qualité de ses réalisations et à son importance dans le paysage économique rimouskois.

# POUR PARTICIPER

Vous devez simplement :

- Compléter et soumettre le formulaire de candidature, avant le 3 avril 2024, disponible sur le site Internet de la CCIRN à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/r/HnLn5JdXC4>
- Rencontrer les membres du jury pour une évaluation de votre dossier. Lors du rendez-vous, vous devez apporter vos états financiers annuels des deux dernières années pour appuyer votre démarche dans les deux semaines suivant le 5 avril.
- Assister au 5 à 7 de dévoilement des finalistes prévu en mai 2024.

Vous pouvez compter sur le soutien de la CCIRN pour vous aider à compléter votre dossier. Il est également permis de recourir à des services de professionnels (bureaux de consultation, organismes de développement économique, cabinets comptables ou juridiques, etc.) pour vous aider à vous préparer.

Veuillez noter que le dépôt d'une candidature n'implique aucun frais d'inscription lorsque vous êtes membre.

# PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

## DOCUMENTS ET CONDITIONS

Pour le 3 avril 2024 :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et soumis à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/r/HnLn5JdXC4>
- Le propriétaire ou directeur de l'entreprise devra se rendre disponible au moment de la rencontre avec les jurys.
- La personne qui rencontrera les jurys devra être en mesure de démontrer la croissance de l'entreprise.

Veillez noter que les renseignements que vous dévoilerez lors de la rencontre avec les jurys et dans le formulaire de candidature ne seront consultés que par les membres du jury présents et resteront strictement confidentiels. Après le Gala, les documents de mise en candidature et d'évaluation seront détruits.

## ANALYSE DES CANDIDATURES

- Le jury analysera d'abord les candidatures en fonction des formulaires de candidatures qui lui seront soumis.
- Le jury complétera son analyse en rencontrant un représentant de chaque organisation sélectionnée et en procédant à l'analyse de celle-ci.
- En fonction du nombre de dossiers reçus, le jury se réserve le droit d'effectuer une présélection des entreprises avant de faire les rencontres. Cette présélection sera appuyée par une entrevue téléphonique.
- L'évaluation des candidatures sera faite sur un total possible de 100 points. La grille de pondération est disponible dans ce document-ci sous « Critères du jury ».

## FORMATION DU JURY

- Le jury de du gala est autonome et indépendant de la CCIRN.
- Il réunit des personnes travaillant dans différentes disciplines professionnelles au sein d'organismes ou d'entreprises privées et parapubliques.
- Les membres du jury sont liés par une entente de confidentialité en ce qui a trait aux renseignements fournis par les organisations candidates.
- En cas de conflit d'intérêt d'un membre du jury, celui-ci s'abstiendra de participer au choix dans la catégorie concernée.

## PRÉROGATIVES DU JURY

- Le jury se réserve le droit de déplacer une organisation candidate dans une catégorie différente s'il considère que son dossier ne correspond pas à la catégorie choisie en fonction des critères établis.
- Le jury dispose de la latitude nécessaire pour retirer une catégorie du concours ou ne désigner aucune organisation lauréate s'il juge que les candidatures reçues ne rencontrent pas les critères minimaux d'évaluation.

- Advenant le cas où une catégorie ne recevrait pas un minimum de trois dossiers de mise en candidature, le comité organisateur de la CCIRN se réserve le droit de retirer cette catégorie pour l'année en cours.
- Les décisions du jury indépendant sont finales et sans appel.

Veillez noter que les renseignements que vous dévoilerez dans le formulaire de candidature et/ou lors de votre rencontre ne seront consultés que par les membres du jury présents lors de cette rencontre et resteront strictement confidentiels. Après le Gala, les documents de mise en candidature et d'évaluation seront détruits.

## **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

**Contactez la Chambre de commerce et de l'industrie Rimouski-Neigette**

101 rue Lavoie

Rimouski (Québec) G5L 5Y2

Téléphone : 418 722-4494

[communication@ccrimouski.com](mailto:communication@ccrimouski.com)